

Communiqué de presse
Suite article paru dans Libération

J'ai pris connaissance de l'article relatif à la pêche honteuse aux requins avec des chiens que vous avez fait paraître hier dans vos pages, sujet qui me mobilise depuis plusieurs mois.

En ma qualité de Présidente du groupe d'études parlementaire sur la « protection des animaux », j'ai d'ailleurs officiellement saisi quatre Ministres sur ce dossier, celui de la Justice, celui de l'Agriculture et de la Pêche, notamment en charge de la protection animale, celui du Tourisme, car cette pratique sert aussi à appâter les touristes, et celui de l'Outre Mer. Jusqu'à ce jour, mes sollicitations sont restées sans réponse... Il est tant de ne plus couvrir des faits réguliers qui bien que ne relevant heureusement pas d'une tradition culturelle, sont scandaleusement élevés au rang des curiosités et autres spécialités réunionnaises à l'attention des touristes.

En effet, il s'avère que l'Ile de la Réunion, ce paradis à touristes, soit aujourd'hui un enfer pour les chiens. Les 150 000 chiens errants mais aussi parfois des chiens domestiques volés à leurs propriétaires, servent de vivier pour pêcheurs de requins qui n'hésitent pas à engamer un énorme double hameçon dans la gueule des infortunés « meilleurs amis de l'homme » pour taquiner le requin à la grande satisfaction ou curiosité morbide de touristes inconséquents en mal d'images chocs à ramener dans leurs bagages !! La première réaction à l'action des associations a été celle de la presse. Plusieurs journaux locaux en avaient déjà fait plusieurs fois état sans entraîner de réactions des pouvoirs publics à la mesure de ces intolérables agissements.

Ces faits constitutifs de graves infractions punies sévèrement par notre droit pénal au titre d'actes de cruauté et de barbarie semblaient pourtant se multiplier facilement et impunément, laissant la justice sourde et aveugle jusqu'aux poursuites et à la condamnation qui vient d'être prononcée et dont votre article s'est fait l'écho. Ce jugement est donc à mes yeux un premier motif de satisfaction, même si je regrette que la peine prononcée ne soit pas assez dissuasive car pas très exemplaire de la sévérité offerte au juge et que nous sommes en droit d'attendre.

Je veillerai à ce que ce jugement ne s'avère pas une simple jurisprudence isolée mais bien une première étape contre la négation de notre droit et du bien être animal, honte d'ampleur nationale, qui insulte l'ensemble des français et qui s'inscrit à rebours de l'idéal du respect de la vie et des principes fondamentaux d'une Nation civilisée comme la France.

Geneviève GAILLARD,

Députée des Deux-Sèvres
Présidente du Groupe d'Etudes Parlementaire
« protection des animaux »

Paris, le 11 octobre 2005